Délimitation des plans d'aménagement particulier "quartier existant" - PAP QE

Type de zone — spécificités : HAB-1 ⋆ a

PAP QE - Zone d'habitation 1 : HAB-1 ⋆ a ; HAB-1 ⋆ b — Logement (à) maximum: a = 2, b = 4

PAP QE - Zone d'habitation 2 : HAB-2

PAP QE - Zones mixtes : MIX-u ; MIX-v ; MIX-r

PAP QE - Zone de bâtiments et d'équipements publics : BEP

PAP QE - Zone de bâtiments et d'équipements publics - type 1 : BEP-1

PAP QE - Zones d'activités économiques : ECO-c1 ⋆ a ; ECO-c1 ⋆ b ; ECO-c2 ; ECO-r ; ECO-n

PAP QE - Zone spéciale "Rue d'Esch" : SPEC-RE

PAP QE - Zone spéciale "Minett-Kompost" : SPEC-MK

PAP QE - Zone spéciale "Foetz" : SPEC-F ⋆ a ; SPEC-F ⋆ b

PAP QE - Zone spéciale "station-service" : SPEC-S

PAP QE - Zone de sport et de loisir : REC ⋆ a ; REC ⋆ b ; REC-pm

PAP QE - Zone de jardins familiaux : JAR

15 — Délimitation des PAP approuvés - voir partie écrite PAP QE

Secteur protégé de type "environnement construit" - C à titre indicatif

Construction à conserver (1)

Gabarit d'une construction existante à préserver (1)

Alignement d'une construction existante à préserver (1)

Petit patrimoine à conserver (1)

Délimitation de la zone verte à titre indicatif (PAP QE août 2021)

Fond de plan: Administration du Cadastre et de la Topographie — Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2016

Source: (1) Service des sites et monuments nationaux, AC Mondercange et Z+B, mise à jour septembre 2019 — Modifié sur base de l'Avis de la Commission d'Aménagement (N° Réf.: 38C/020/2019) du 29 avril 2020) et des réclamations.

Commune de Mondercange
18 Rue Arthur Thinnes
L-3919 Mondercange

MONDERCANGE

Plan d'aménagement particulier " quartier existant" (PAP QE)

Plan de repérage

→ Steebréicken

N°	Modifications ponctuelles	Approbations définitives du Ministre des Affaires intérieures	Références
15	Plusieurs sites et articles		
7	Eléments protégés	29.11.2023	19558/38C
5	Plusieurs sites et articles	15.11.2023	19560/38C
3	Rue de l'Eglise	06.03.2025	19894/38C
1	Parc Mottier	14.11.2023	19559/38C

- Vote du conseil communal le 30 octobre 2020
- Approbation du Ministre des Affaires intérieures le 03 juin 2021

Projet plan coordonné [Dossier 15]

Échelle 1:2.500
Octobre 2026

N

ZEYEN BAUMANN
Zeyen+Baumann sàrl
35, rue des Prés
L-2349 Luxembourg
T+ 352 33 02 04
secretariat@zeyenbaumann.lu
www.zeyenbaumann.lu

Zeyen + Baumann sàrl/agence urbanistes — Echelle 1:2.500 — PLAN EN FORMAT DIN A1 (H:594 mm, L:841 mm) — PLAN EN FORMAT DIN A0 (H:1189 mm, L:1189 mm)